



ASSEMBLEE PLENIERE DU LUNDI 16 MAI 2011
Avis sur le Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine
Rapporteur : Max AIRA

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) réuni en assemblée plénière le Lundi 16 Mai 2011 a présenté et adopté un avis sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine. Compte tenu remarques qu'il avait formulées à l'automne 2009 sur la précédente mouture du projet de révision du PDU de la grande agglomération toulousaine, le CESER prend tout d'abord acte avec satisfaction d'un projet qui conjugue désormais réalisme financier et ambition territoriale. A cet égard, il relève à nouveau la pertinence d'une parfaite conjugaison du Plan de Déplacements Urbains et du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande agglomération toulousaine et, au-delà, de la mise en synergie opérationnelle des politiques d'urbanisme et de transport, notamment par l'intermédiaire de contrats d'axes construits dans une logique de densification urbaine. Pour le CESER, ce dernier projet garde les qualités déjà soulignées en 2009 : l'approche globale des déplacements, la place faite au développement des transports collectifs et des modes doux de déplacement, la prise en compte de la problématique de la logistique urbaine... mais il en confirme également la plupart des insuffisances. Le CESER considère donc qu'il peut encore être significativement amélioré sur différents points. Ainsi :

- ✓ Le CESER constate que la circulation automobile va continuer à croître. C'est pourquoi, il demande de reconsidérer le projet du grand contournement autoroutier à péage de l'agglomération dans toutes les réflexions concernant l'aménagement et les déplacements sur la grande agglomération toulousaine.
- ✓ Le CESER note également le manque d'ambition du projet piétonnier.
- ✓ Le CESER relève que des besoins d'équipements capacitaires restent en suspens en matière de transports collectifs. Il souligne la nécessité d'engager sans délai des investissements pour l'exploitation de la ligne A du métro avec des rames de 52 mètres.
- ✓ Le CESER regrette que le projet de PDU n'ait pas pris la dimension des défis posés par l'arrivée du TGV à Toulouse-Matabiau et ne prenne pas en compte le développement des capacités de la gare Matabiau, la réalisation d'un contournement ferroviaire de Toulouse, l'aménagement de pôles d'échange TER/métro/bus pour des branches de l'étoile ferroviaire toulousaine (Niel-St Agne, la Vache, Labège... Il rappelle que la gare Matabiau et l'aéroport de Blagnac devraient faire l'objet d'une connexion rapide et sûre en transports collectifs
- ✓ Le CESER insiste sur l'importance de concilier urbanisme et transport pour bâtir une agglomération durable. Il suggère donc que cette articulation s'étende vers les zones d'intensification urbaine au-delà de la ville intense pour les gares ferroviaires de l'agglomération. De fait, le TER a aussi une pertinence dans l'organisation des déplacements urbains.
- ✓ Le CESER constate la faiblesse des projets de développement de services « tram-train ». Pourtant, il en souligne la pertinence potentielle notamment pour construire pour une liaison vers Muret en prolongement de la ligne C, ou bien encore une relation entre Colomiers et le sud-est de l'agglomération.

Plus globalement, le CESER relève les limites de l'actuel système de gouvernance du PDU tant pour l'intégration des différents réseaux de transports collectifs, notamment en matière de tarification, que pour le développement de l'intermodalité. Il souligne donc l'intérêt de la création envisagée d'un syndicat mixte selon les dispositions de la loi SRU ou, pour le moins, d'une association regroupant les différentes Autorités Organisatrices de Transports concernées (communauté urbaine, département, Région).

Pour le CESER, une gouvernance plus intégrée permettrait sans doute de réaliser quelques économies et de réunir quelques moyens supplémentaires. Cependant, le CESER reste très inquiet quant au système de financement des transports collectifs et soutient le bien-fondé d'une modification de la fiscalité de nature à permettre leur indispensable développement. Il insiste également sur la nécessaire évaluation en continu du PDU.

